

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-sixième réunion plénière**

Genève, 18-20 juin 2018

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices
de la Conférence : Échange et partage de données économiques****Échange et partage de données économiques****Note de l'Équipe spéciale sur l'échange et le partage
des données économiques***Résumé*

Le présent document présente les premiers résultats et l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale chargée de promouvoir l'échange et le partage de données économiques. L'Équipe spéciale a été créée par le Bureau de la Conférence en février 2017 à l'issue d'un examen approfondi de cette question. À sa réunion plénière de juin 2017, la Conférence a débattu de l'échange et du partage de données économiques et a demandé à l'Équipe spéciale de rendre compte au début de son mandat, pour partager ses premières conclusions.

La présente note fournit des informations générales sur les travaux de l'Équipe spéciale (sect. I) ; décrit ses objectifs et son plan de travail (sect. II) ; et présente les premiers résultats obtenus (sect. III) ainsi qu'une description succincte des prochaines étapes prévues (sect. IV). Un rapport d'activité plus détaillé figure dans le document ECE/CES/BUR/2018/FEB/10, élaboré en vue de la réunion du Bureau de la Conférence (tenue les 14 et 15 février 2018 à Helsinki) et disponible à l'adresse suivante : <http://www.unecce.org/index.php?id=47409>.

La Conférence sera invitée à discuter de l'échange et du partage de données économiques et apporter sa contribution à la suite des travaux dans ce domaine.



I. Contexte

1. De nombreux organismes statistiques réfléchissent à la manière d'échanger plus efficacement des données, en particulier en ce qui concerne les grandes entreprises multinationales complexes. Afin d'accroître la qualité, la cohérence et la pertinence des statistiques économiques et l'efficacité de leur production, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes d'échange de données, tant au niveau national qu'international. Sans tableau complet des activités des entreprises multinationales, il est difficile d'assurer une mesure continue, pertinente et précise de la production mondiale et du commerce international, et de comprendre l'influence exercée par ces entreprises sur les statistiques macroéconomiques et les statistiques des entreprises. Il est urgent d'analyser les risques et les obstacles associés à l'échange de données et de déterminer les facteurs qui permettront d'accroître le partage de données économiques (y compris les informations relatives à la structure commerciale) dans le cadre de la production statistique.

2. Selon le *Guide pour la mesure de la production mondiale*¹ (2015), la nécessité de mettre au point de nouvelles méthodes et sources permettant de recueillir et de compiler des statistiques sur les entreprises multinationales les plus grandes et les plus complexes de manière cohérente et efficace doit être considérée comme une priorité. Le Guide mentionne également les obstacles juridiques et les contraintes en matière de confidentialité liés au partage national et international de données entre producteurs de statistiques officielles, qui, dans de nombreux cas, semblent entraver les possibilités d'amélioration de l'analyse des entreprises multinationales.

3. Lors de ses réunions de 2015 et 2016, le Groupe d'experts conjoint CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale a reconnu que l'échange de données était essentiel pour permettre de trouver des solutions aux problèmes liés à la production mondiale et a invité les organisations internationales à étudier les moyens de faciliter l'échange et le partage de données économiques. Les pays ont insisté sur le fait que les producteurs de statistiques économiques devaient confronter et échanger leurs données, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, pour les valider et en améliorer la qualité, la pertinence et la cohérence dans tous les domaines. Dans le contexte actuel de mondialisation, les organismes de statistique doivent comprendre qu'il est important de disposer d'informations émanant d'autres entités pour avoir une vision des deux parties d'une transaction. Il conviendra toutefois de tenir compte de la situation de chaque pays, des difficultés juridiques et techniques ainsi que des risques éventuels, notamment liés aux processus de production de statistiques et à la confiance des personnes qui répondent aux enquêtes et du grand public, et des questions de protection de la vie privée.

4. Compte tenu de ces éléments, en octobre 2016, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a procédé à un examen approfondi de l'échange et du partage de données économiques. À l'issue de cet examen, le Bureau a insisté sur le caractère essentiel de l'échange national et international de données pour permettre aux statisticiens de décrire la réalité économique, de dresser le profil des entreprises multinationales et de fournir des données pertinentes sur les activités des entreprises. Il a souligné que les organismes nationaux de statistique devaient d'urgence échanger des données, et a créé une équipe spéciale sur l'échange et le partage de données économiques en février 2017 afin de favoriser l'avancement des travaux dans ce domaine.

II. Objectifs et plan de travail de l'Équipe spéciale

5. Selon les termes de son mandat (ECE/CES/BUR/2017/FEB/4²), l'Équipe spéciale a été créée sous l'égide du Groupe directeur de la Conférence sur la comptabilité nationale pour une période de trois ans, soit jusqu'en juin 2020, après quoi elle présentera un rapport final.

¹ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/Guide_to_Measuring_Global_Production_2015_.pdf.

² <http://www.unece.org/statistics/networks-of-experts/task-force-on-exchange-and-sharing-of-economic-data.html>.

6. Les travaux de l'Équipe spéciale seront réalisés en plusieurs étapes afin de lui permettre de faire part de certains résultats dès le début de son mandat.

7. Dans un premier temps (jusqu'en juin 2018), l'Équipe spéciale analysera des exemples concrets d'échange de données afin de déterminer, sur cette base, les facteurs favorisant le partage de données et les obstacles à ce partage, et examinera les conditions pratiques de l'échange de données.

8. Dans une deuxième étape (juillet 2018 à juin 2020), l'Équipe spéciale définira des orientations, des outils et des principes destinés à faciliter l'échange de données économiques. Les orientations permettront en outre de mettre en lumière des moyens novateurs d'échanger des données économiques et ainsi de renforcer la qualité, la cohérence et la précision des statistiques et la capacité à analyser les activités des entreprises multinationales.

9. L'Équipe spéciale a adopté son plan de travail sur la base des points a) à c) du paragraphe 11 de son mandat (ECE/CES/BUR/2017/FEB/4/Rev.1) et a décidé de diviser la première étape de ses activités en quatre tâches, à savoir :

- Tâche A – Examiner des exemples concrets d'échanges de données utiles (sous la supervision de la Finlande) ;
- Tâche B – Déterminer les facteurs favorables et les obstacles au partage de données et proposer des solutions pratiques (sous la supervision du Canada) ;
- Tâche C1 – Trouver des moyens permettant de dresser le profil des entreprises multinationales et de décrire les modifications de leurs structures (sous la supervision des États-Unis d'Amérique) ;
- Tâche C2 – Création d'unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises dans les instituts de statistiques (sous la supervision de l'Irlande).

10. Les pays et organisations internationales ci-après participent actuellement aux travaux de l'Équipe spéciale : Canada, Danemark, États-Unis, Finlande (présidence), Irlande, Italie, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Banque centrale européenne (BCE), Commission économique pour l'Europe (CEE), Division de statistique de l'ONU, Eurostat, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

11. L'Équipe spéciale comprend des experts de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, ainsi que des spécialistes des statistiques sur les entreprises et sur le commerce extérieur et d'autres statistiques économiques connexes. La CEE en assure le secrétariat.

III. Premières conclusions de l'Équipe spéciale

A. Nécessité de partager les données

12. Les organismes nationaux de statistique utilisent généralement des méthodes traditionnelles de collecte de données directe auprès des entreprises et des particuliers. Ces méthodes présentent certains avantages évidents, tels que :

- La possibilité de définir le type de données collectées afin qu'elles répondent aux besoins de la production statistique et des utilisateurs ;
- La garantie de la confidentialité des données recueillies, dans la mesure où les organismes nationaux de statistique peuvent agir de manière indépendante, impartiale et objective lorsqu'ils utilisent des méthodes de collecte directe ;
- La bonne maîtrise de la qualité des données collectées grâce à des méthodes établies et des pratiques professionnelles.

13. Ces avantages sont toutefois remis en question par certains changements sociétaux :
- Pour mener à bien leurs tâches, les administrations publiques collectent de nombreuses données, qui sont souvent utilisées pour l'établissement de statistiques officielles. Dans les domaines où les données administratives et les informations recueillies par les organismes nationaux de statistique sont analogues, l'utilisation des données administratives pourrait permettre de réduire considérablement la charge de travail ;
 - Les systèmes administratifs et les autres systèmes de gestion de l'information des entreprises sont en train d'être informatisés, et deviennent donc plus normalisés et rigides, tout en étant adaptés à des fins spécifiques de transmission des données. Il devient de plus en plus difficile et coûteux de mettre en place des systèmes de transmission de l'information des entreprises capables de fournir des données adaptées à l'évolution des besoins statistiques ;
 - Étant donné que les économies se mondialisent, les entreprises participent souvent à des chaînes de valeur mondiales. Par conséquent, il devient de plus en plus difficile d'établir des statistiques fiables uniquement sur la base de données provenant d'entreprises opérant dans le pays de l'organisme national de statistique ;
 - Les organismes nationaux de statistique relèvent généralement de la juridiction nationale et n'ont aucun droit légal de demander des informations aux entités opérant hors des frontières nationales.
14. Dans de nombreux pays, les organismes nationaux de statistique sont soumis à une exigence générale selon laquelle les données dont a besoin l'administration publique, y compris les statistiques, ne devraient être collectées qu'une seule fois. Or, les statistiques doivent rester pertinentes dans le contexte d'une économie mondialisée et fournir des informations plus détaillées sur l'évolution de l'économie en temps voulu. Il est donc nécessaire de faire en sorte que davantage de données soient communiquées hors du territoire national ou soient accessibles en dehors des organismes nationaux de statistique.
15. En résumé, afin de garantir la pertinence et la qualité globale des statistiques officielles, il convient de prendre en considération des facteurs externes (tels que la numérisation sous ses différentes formes) et d'accroître le partage d'informations. C'est pourquoi les organismes nationaux de statistique utilisent de plus en plus de données secondaires et, de ce fait, échangent davantage d'informations avec d'autres institutions, tant au niveau national qu'international.

B. Pratiques actuelles des organismes de statistique en matière d'échange de données

16. La présente section contient une analyse des résultats de l'examen approfondi de l'échange et du partage de données économiques. L'examen a été réalisé en octobre 2016 sur la base d'un document établi par Statistics Finland, avec l'appui d'un certain nombre de pays et d'organisations. Le document recensait les questions et les problèmes soulevés, présentait des recommandations sur les actions qui pourraient être entreprises dans les domaines où des progrès sont réalisables. Il soulignait notamment la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination, d'échanger des données d'expérience, d'élaborer des directives et des principes généraux pour l'échange de données, et de mettre au point des outils technologiques à cette fin. L'examen a essentiellement reposé sur une enquête portant sur les expériences nationales menées dans tous les pays membres de la Conférence. L'aperçu des pratiques existantes au niveau national ou international présenté ci-après est basé sur les résultats de l'examen approfondi et les réponses données au cours de l'enquête. Les 48 institutions interrogées étaient des organismes nationaux de statistique et des entités de banques centrales qui produisent des statistiques officielles. Les répondants sont dénommés ci-après « organismes ».

17. L'enquête a porté sur les principaux domaines suivants : la portée des échanges de données économiques aux niveaux national et international ; les aspects organisationnels du partage de données ; les avantages et les difficultés qui y sont liés ; les activités susceptibles d'être menées au niveau international à l'appui du renforcement des capacités nationales et toute autre observation formulée par les pays.

18. Dans le cadre de l'enquête, tous les organismes ont indiqué procéder à des échanges d'informations – principalement des données agrégées – avec d'autres producteurs de statistiques au niveau national. Près de 80 % des organismes reçoivent des microdonnées de la part d'autres producteurs de statistiques et, pour trois organismes sur quatre, ces données proviennent de sources administratives.

19. La moitié des répondants reçoivent des microdonnées provenant de sources commerciales, plus de la moitié des organismes reçoivent mais fournissent également des microdonnées à d'autres producteurs de statistiques et plus de deux tiers les partagent à des fins autres que statistiques, notamment pour la recherche.

20. Plus de 90 % des répondants *échangent des données au niveau international*. Dans plus de 80 % des cas, il s'agit de données agrégées. En fait, seul un organisme sur trois partage des microdonnées.

21. L'échange de données statistiques intervient le plus souvent lorsque des transactions transfrontières sont enregistrées, le but étant de réduire les asymétries bilatérales entre les mêmes flux transfrontières indiqués par les différents pays. Les répondants ont souligné que l'échange international de données pouvait être facilité par les organisations internationales et fondé sur des accords bilatéraux ou multilatéraux.

22. L'enquête a révélé une augmentation du partage des microdonnées, qui a débuté il y a quarante ans, lorsque les premiers pays ont pris des mesures pour réutiliser ces données au niveau national. Il y a une cinquantaine d'années, tous les pays se trouvaient dans la case située dans le coin inférieur gauche du graphique 1, tandis qu'aujourd'hui, seuls trois organismes sur les 48 ayant répondu à l'enquête y demeurent.

Graphique 1

Tendances en matière d'échange et de réutilisation des microdonnées

		Réutilisation des microdonnées au niveau national		
		NON	OUI	
Échange de microdonnées au niveau international	OUI	0	18	18
	NON	3	27	30
		3	45	

23. La réutilisation des microdonnées au niveau national a augmenté au cours des dernières années et l'échange de données est actuellement en progression au niveau international. Le changement de la législation de l'UE relative aux statistiques et le projet SIMSTAT d'Eurostat, qui ont permis le partage de microdonnées entre les différents organismes statistiques des États membres de l'UE dans le domaine des statistiques des échanges internationaux de marchandises, ont joué un rôle essentiel à cet égard. Aujourd'hui, 18 organismes répondants se trouvent dans le coin supérieur droit du graphique et ce chiffre pourrait encore augmenter dans un avenir proche.

24. En revanche, l'*échange de données sur les entreprises multinationales* est assez peu pratiqué. Un organisme répondant sur quatre a examiné les activités des entreprises multinationales au niveau international et un organisme sur trois au niveau national, en collaboration avec d'autres producteurs de statistiques officielles. Certains pays ont indiqué qu'il leur avait été utile d'organiser la collecte de données sur les entreprises multinationales par le biais d'une unité chargée de traiter le cas des grandes entreprises complexes.

C. Examen d'exemples concrets d'échanges de données utiles (Tâche A du plan de travail)

25. L'Équipe spéciale a étudié de nombreux cas réels d'échange de données et a analysé les difficultés et les avantages qui en découlaient pour les organismes participants (tâche A du plan de travail). Elle a également recueilli des exemples d'accords et de mémorandums d'accord régissant l'échange de données. Ces instruments lui serviront de base pour définir des outils et des principes pour l'échange de données dans la deuxième phase de ses travaux.

26. Avant de s'engager dans un échange international de données à plus grande échelle, il conviendrait en tout premier lieu d'améliorer la cohérence des données relatives aux grandes entreprises multinationales entre les différents domaines statistiques au niveau national. L'Équipe spéciale s'est demandé s'il était possible d'obtenir des données nationales cohérentes à ce sujet sans passer par un échange international de données. Le fait de disposer de données provenant d'autres entités contribue à résoudre les problèmes de cohérence à l'échelle nationale. Les exemples montrent clairement que le processus international d'établissement de profils a permis de mieux comprendre la structure nationale des entreprises multinationales. L'expérience pratique semble indiquer que ce processus devrait au minimum couvrir les entreprises multinationales les plus grandes et les plus complexes.

27. Il existe des règles concernant le partage national, mais aussi international, de données dans le cadre du système statistique européen (SSE). L'article 21 du Règlement (CE) n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes ainsi que le Règlement (CE) n° 2533/98 du Conseil du 23 novembre 1998 concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne prévoient la possibilité de transmettre des données confidentielles tant au sein du SSE que du système européen de banques centrales (SEBC). Toutefois, bien que des entreprises multinationales opèrent au-delà des frontières de l'UE, il n'existe aucun cadre pour l'échange bilatéral ou multilatéral de données avec les producteurs de statistiques de pays n'appartenant pas à l'UE. Il pourrait éventuellement être envisagé d'appliquer les règles et les conditions de partage national des données également au niveau international.

28. À l'évidence, il importe de savoir quelle sera la réaction des grandes entreprises multinationales face au partage de leurs données entre les différents producteurs de statistiques officielles. Les résultats du projet ESSnet sur l'établissement de profils mondiaux permettent en partie de répondre à cette question. L'expérience montre que, dans certains pays, il est difficile d'obtenir les informations auprès des entreprises multinationales en raison du caractère confidentiel de ces informations. Dans un cas toutefois la question de la confidentialité n'était pas considérée comme un problème majeur. Dans plusieurs cas, la majorité des données figuraient dans les comptes publiés et la question de la confidentialité ne se posait donc pas. Ces exemples indiquent également que les entreprises font preuve de coopération lorsqu'elles ont la certitude que l'organisme de statistique applique des règles strictes en matière de confidentialité établies par des accords signés et que les données seront utilisées exclusivement à des fins statistiques. Au Mexique, par exemple, l'organisme de statistique est tenu d'informer les répondants sur la manière dont les informations fournies sont protégées.

29. Afin d'améliorer la qualité des statistiques économiques, il est essentiel d'établir des profils plus détaillés des entreprises multinationales. Pour ce faire, il faut pousser plus loin le partage de données, ce qui ne sera possible que si des règles et des processus clairs sont mis en place. Toutes les pratiques doivent être transparentes et expliquées en détail aux entreprises dont les données sont partagées.

30. On trouvera ci-après une brève description des cas d'échange de données des entreprises multinationales analysés par l'Équipe spéciale jusqu'à ce jour. Les exemples présentés comprennent, d'une part, les échanges de données réguliers et, d'autre part, les échanges ponctuels.

1. Exemples d'échanges réguliers de données

31. Les exemples actuels d'échanges réguliers de données se rapportent principalement à des opérations formelles où les structures de données et les processus d'échanges sont prédéfinis.

32. Le Protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis constitue un excellent exemple d'accord durable d'échange de données microéconomiques. Depuis 1990, Statistique Canada et le Census Bureau des États-Unis échangent des informations sur les transactions relatives aux importations et utilisent ces données pour établir des statistiques officielles des exportations. Ce protocole d'entente tire sa solidité de sa simplicité. Il compte cinq pages et contient cinq articles et deux annexes. Il pourrait servir de base à l'élaboration d'un accord générique pour l'échange de données entre deux autorités statistiques de pays différents.

33. La plupart des difficultés rencontrées au fil des ans ont été de nature opérationnelle. À chaque fois, les organismes ont été en mesure de s'adapter à la situation et ont pu effectuer les modifications nécessaires. Une approche très collaborative, des consultations intensives et une compréhension commune des difficultés ont constitué les principaux éléments du succès.

34. L'accord a amélioré la qualité des statistiques commerciales et réduit la charge de travail des répondants dans les deux pays. Il a aussi engendré un certain nombre d'autres avantages, en favorisant un esprit d'ouverture en ce qui concerne la confrontation de données et les analyses conjointes, en ouvrant la voie à de futurs échanges de données dans le domaine des entreprises affiliées étrangères et des tableaux des ressources et des emplois au niveau régional (Amérique du Nord), et en mettant à profit les conférences internationales de statistique pour mener des activités de confrontation de données.

35. Unique en son genre, le répertoire EuroGroups (EGR) est un registre statistique des groupes d'entreprises multinationales réalisant des activités dans l'Union européenne (UE). Lors des cycles annuels de production du répertoire, les organismes nationaux de statistique fournissent à l'EGR des données microéconomiques relatives aux unités juridiques, aux relations, aux entreprises et aux groupes d'entreprises. Les données nationales sont complétées par des données commerciales. À partir de ces données, l'EGR crée les structures globales des groupes d'entreprises multinationales en appliquant des règles de préférence et un ordre de priorité prédéfinis. La vue finale des groupes d'entreprises multinationales est distribuée aux statisticiens de tous les États membres de l'UE et des pays de l'AELE. Ces populations coordonnées peuvent servir de cadre de compilation des statistiques relatives aux groupes multinationaux au niveau national.

36. Le répertoire EuroGroups garantit que les statisticiens nationaux auront une vue harmonisée des structures et des caractéristiques des groupes d'entreprises lorsqu'ils produiront les statistiques nationales relatives à la mondialisation ainsi qu'à d'autres données nationales sur les entreprises, ce qui implique une délimitation cohérente des phénomènes transfrontaliers. Ce répertoire conserve des données sur les unités faisant partie de groupes multinationaux, les identifiants d'unités, les relations au sein des groupes et les caractéristiques économiques telles que le chiffre d'affaires ou les effectifs. L'EGR n'est qu'une des sources que les statisticiens nationaux utilisent pour produire des données liées à la mondialisation. Les organismes de statistique des pays membres de l'UE et de l'AELE de même qu'Eurostat travaillent en permanence sur l'EGR afin de le rendre plus complet et d'en améliorer la qualité.

37. Le règlement n° 177/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE régit les processus d'échange et les données qui peuvent être échangées entre les répertoires nationaux et l'EGR. Il a été complété par les règlements n°s 192/2009 et 1097/2010 de la Commission, dont les dispositions sont plus détaillées.

38. En 2009, Eurostat et la Banque centrale européenne (BCE) ont établi le réseau de l'investissement étranger direct (IED) pour remédier aux asymétries des statistiques de l'IED. Il s'agit d'une plateforme permettant un échange sécurisé, entre les statisticiens nationaux des États membres de l'UE concernés, de données portant sur les opérations individuelles (au-dessus d'un seuil prédéfini) et la situation en matière d'IED au niveau des entreprises. Eurostat fournit l'infrastructure technique et des ressources pour faciliter les échanges de données et leur rapprochement. Dans ce système, un État membre envoie à son homologue une demande de rapprochement au moyen du canal de transmission de données sécurisée d'Eurostat. Les données sur les opérations d'IED sont échangées en permanence dès qu'elles sont disponibles. Tous les États membres de l'UE appartiennent au réseau. Il s'agit d'une adhésion volontaire, qui n'est pas réglementée par la législation européenne. Des discussions ont récemment eu lieu quant aux possibilités d'étendre le réseau à des pays extérieurs à l'UE ce qui, selon Eurostat, ne sera pas possible dans un avenir proche en raison

de contraintes budgétaires. Eurostat est néanmoins prêt à partager l'expérience acquise en vue de l'éventuelle mise en place d'un réseau similaire pour les pays non membres de l'UE.

39. Aux termes d'un protocole d'accord, Eurostat et la BCE échangent régulièrement des données dans le domaine de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, ainsi que de la position extérieure globale. Au nombre des variables clefs de l'échange de données figurent les principaux agrégats de l'UE, les comptes sectoriels et les comptes financiers, les données mensuelles et trimestrielles de la balance des paiements et la position extérieure globale. Cela a pour principal avantage d'assurer la cohérence des données entre les agrégats trimestriels et annuels. Il est de la plus haute importance qu'Eurostat et la BCE publient des comptes financiers et des données de balance des paiements cohérents.

40. Sur la base d'un autre protocole d'accord entre Eurostat et la BCE sur l'assurance qualité des statistiques sur lesquelles repose la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), la BCE fournit à Eurostat des ensembles de données de qualité garantie, accompagnés d'un bref rapport sur les métadonnées expliquant les principaux événements et les révisions des ensembles de données. Ces données sont compilées par différentes institutions nationales (organismes nationaux de statistique ou banques centrales nationales). L'échange de données entre Eurostat et la BCE assure la cohérence des agrégats trimestriels et annuels et améliore ainsi leur qualité. À cet égard, le plus grand défi est l'actualité des données.

41. Au chapitre 7 (*Case study: A circle of trust in Nordic countries*) de son rapport final de 2014, le Groupe d'experts de la collaboration internationale en matière d'accès aux microdonnées présente un cas intéressant où l'accès aux microdonnées n'a été fourni à des fins statistiques que dans les pays scandinaves. Les organismes nationaux de statistique du Danemark, de la Norvège et de la Suède échangent des données personnelles afin de faciliter l'identification des travailleurs frontaliers en vue de la production conjointe de flux régionaux de la main-d'œuvre transfrontalière. Le chapitre décrit également les considérations juridiques au niveau de ces pays et de l'UE.

42. Le mémorandum d'accord sur l'échange d'informations entre les centrales de risques nationales en vue de leur transmission aux institutions déclarantes pourrait fournir quelques idées utiles. L'objectif de ce mémorandum est de fournir un cadre grâce auquel ces dernières auront une vue d'ensemble plus complète de l'endettement d'un emprunteur en permettant que les informations disponibles dans les centrales de risques nationales soient complétées par des données provenant d'autres centrales actives dans l'UE. Le partage de données sur les centrales de risques ne sert pas directement à des fins statistiques, mais ces données sont également utilisées par les statisticiens. En outre, l'échange de données prévu dans le système AnaCredit pourrait être étudié. Ces exemples ne concernent pas seulement les multinationales, mais ils sont très encourageants.

43. Il existe divers projets de règlement que la Commission européenne a soumis au Conseil et au Parlement en réponse au plan de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, qui appellent à la transparence des déclarations fiscales que les multinationales établissent dans les États membres. L'un de ces règlements est la directive 2016/881 du 25 mai 2016 (qui modifie la directive 2011/16/UE), qui prévoit « l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal » concernant les multinationales.

44. L'exemple du Mexique met l'accent sur une meilleure utilisation des données administratives et la mise en relation de données provenant de différentes sources (administration, recensements et autres enquêtes). L'échange de données se fait aussi bien au niveau macroéconomique que microéconomique. L'utilisation d'unités différentes selon les sources constitue un obstacle important au couplage de données. Au niveau international, le Canada, le Mexique et les États-Unis prévoient d'échanger des données pour les tableaux des ressources et des emplois élargis.

45. La coopération internationale en matière de statistiques macroéconomiques, menée sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières et de l'Initiative sur les lacunes en matière de données, a récemment permis de progresser vers une plus grande cohérence de certains indicateurs macroéconomiques. Cette coopération se caractérise notamment par une répartition claire des responsabilités entre les organisations internationales. Les données relatives au PIB et à certains indicateurs macroéconomiques connexes sont transmises par les fournisseurs nationaux de données aux organisations

internationales. Un sous-ensemble de ces données est ensuite partagé entre les organisations internationales concernées au moyen de normes communes d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX). Après compilation et validation au niveau national, les données transmises sont validées encore une fois par une organisation internationale à qui cette tâche a été confiée. Les données sont ensuite partagées et publiées au moyen des systèmes de diffusion existants de l'ensemble des organisations internationales participantes.

2. Exemples d'échanges ponctuels de données

46. Il existe également des exemples d'échanges ponctuels de données entre des pays, pour lesquelles le niveau de confidentialité varie (public, semi-confidentiel, confidentiel). Par exemple, l'OCDE et Eurostat ont organisé des ateliers pour que les membres puissent discuter des asymétries bilatérales liées aux statistiques du commerce extérieur. L'Équipe spéciale prévoit de développer la partie concernant l'échange ponctuel de données à petite échelle en se fondant sur la note de cadrage préparée sur ce sujet par la Finlande. Le système d'alerte rapide d'Eurostat est également lié à ce type d'échanges de données, sauf pour ce qui est des données confidentielles.

47. Au cours de la période allant d'avril à septembre 2015, un échange à grande échelle de microdonnées sur le commerce intracommunautaire de marchandises a eu lieu dans l'UE. Vingt États membres ont échangé des microdonnées sur leurs exportations (au niveau des entreprises et des produits) avec les pays partenaires respectifs pour la période de référence allant de janvier 2013 à août 2015. Un système informatique spécial ainsi qu'un réseau de communication sécurisé ont été mis en place pour cet exercice pilote. L'objectif était d'enquêter sur la réutilisation et la qualité des données échangées ainsi que sur la question de savoir s'il était techniquement possible d'échanger chaque mois un volume important de données en toute sécurité et en temps voulu. L'utilisation de données miroirs pour compiler les statistiques des importations intracommunautaires pourrait ainsi réduire la charge administrative qui pèse sur ceux qui déclarent ces importations. À sa réunion de mai 2016, le Comité du SSE a examiné les résultats. Les principaux avantages sont a) la réduction de la charge imposée aux entreprises en matière d'établissement de rapports, b) l'amélioration de la qualité des données et c) la réduction des asymétries. Les principales difficultés sont a) la dépendance à l'égard des données provenant d'autres pays, b) l'actualité des données et le calendrier des échanges et c) la confidentialité des données et la sécurité des données provenant d'autres pays. Le Comité du SSE a recommandé de rendre obligatoire l'échange entre les États membres de l'UE de microdonnées sur les exportations intracommunautaires. Le projet de règlement-cadre relatif à l'intégration des statistiques des entreprises (FRIBS), s'il est adopté, rendra obligatoire cette procédure.

48. Le projet d'amélioration des statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) par l'échange de microdonnées entre les pays nordiques est un cas intéressant d'échange ponctuel de données. Les organismes nationaux de statistique de la Norvège, du Danemark et de la Finlande ont négocié un accord de confidentialité sur l'utilisation des données FATS au niveau microéconomique. Cet exercice a révélé à la fois des différences méthodologiques qui devront être examinées et des problèmes pratiques liés à la densité des données dans les différents pays. Les résultats de ce projet prouvent que la qualité des statistiques peut être sensiblement améliorée grâce à la coopération et à l'échange de données.

49. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a réalisé un projet d'analyse des asymétries commerciales bilatérales entre le Costa Rica et ses principaux partenaires commerciaux. Ce projet a conduit à l'élaboration, grâce à l'utilisation de données miroirs, d'une méthodologie visant à réduire les asymétries observées entre les statistiques du commerce de marchandises déclarées par le Costa Rica et les valeurs déclarées par ses partenaires commerciaux. Il a été mené dans le cadre du projet de l'OCDE visant à élaborer des matrices commerciales symétriques pour la construction des tableaux entrées-sorties mondiaux qui sous-tendent la base de données OCDE/OMC sur les échanges en valeur ajoutée.

50. La mise à l'essai du processus européen d'établissement de profils a mis en évidence de nombreuses pistes d'amélioration des données recueillies au Royaume-Uni. Par exemple, l'analyse des comptes annuels et des données fournies par les organismes nationaux de statistique a révélé d'importantes lacunes pour ce qui est des chiffres d'affaires. Sur les 26 cas examinés par l'Office for National Statistics (ONS), 19 ont abouti à un accord entre toutes les

parties concernées, à savoir les groupes d'entreprises mondiales, les utilisateurs de statistiques et les organismes nationaux de statistique partenaires. Pour la majorité d'entre elles, les variables relatives à l'emploi, au chiffre d'affaires et à la Nomenclature statistique des activités économiques dans les communautés européennes ont été cette fois collectées au niveau de l'entreprise. Une fois établie la coopération avec les groupes d'entreprises mondiales, la plupart d'entre eux n'avaient pas d'objection quant au partage sécurisé de données avec d'autres organismes nationaux de statistique. Dans certains cas, la majorité des informations figuraient dans les comptes publiés. Il y a donc eu des problèmes liés à la confidentialité. Des préoccupations ont été soulevées dans quelques cas, en particulier dans l'industrie pétrolière, et à chaque fois que des données détaillées supplémentaires ont été demandées par rapport à ce qui avait déjà été publié. Le profil de certains des principaux groupes européens n'a pu être dressé au cours de la période d'essai en raison du manque d'adhésion des groupes concernés et de l'absence d'un cadre juridique. Certains groupes d'entreprises mondiales qui avaient accepté de coopérer ont par la suite informé les organismes nationaux de statistique qu'il n'était pas possible de communiquer des données, ce qui pourrait entraver l'établissement de profils pour les principaux groupes d'entreprises mondiales. Bien que l'ONS rende visite à des groupes depuis de nombreuses années, des activités plus intensives d'établissement de profils ont montré que rencontrer en personne les responsables comptables permettait de renforcer les liens. Lors de ces visites, les statisticiens de l'ONS se sont familiarisés avec les structures organisationnelles des groupes visités. Ils ont constaté des similitudes dans la manière dont sont organisés les groupes appartenant à certains secteurs, à savoir les secteurs du pétrole, du gaz et de la chimie. Les réactions positives des groupes d'entreprises mondiales témoignent des avantages potentiels que l'établissement de profils au niveau européen pourrait leur apporter. Pour certains groupes, la charge de travail diminuerait, puisque la structure proposée serait adaptée à celle de leur propre comptabilité, ce qui signifie un achèvement plus rapide des enquêtes et une réduction du nombre de questionnaires à remplir. Certains groupes d'entreprises mondiales ont favorablement accueilli l'idée de créer un point de contact au sein des services nationaux de statistique et d'autres ont apprécié la possibilité de communiquer toutes les données à un seul organisme. Quelques-uns ont même invité l'ONS à exploiter leurs propres systèmes de comptabilité pour prélever directement les données voulues (par exemple au moyen d'une taxinomie de type XBRL).

51. Le projet d'établissement de liens entre les données sur les entreprises américaines appartenant à des intérêts étrangers et les données sur l'emploi intérieur a mis en évidence divers avantages et problèmes. Les données au niveau de l'entreprise sont collectées par le Bureau of Economic Analysis (BEA) pour établir des statistiques sur les activités des entreprises multinationales. Les données sur l'emploi aux États-Unis proviennent de plusieurs sources : le Bureau of Labor Statistics (BLS), les enquêtes trimestrielles sur l'emploi et les salaires, la liste des entreprises couvertes par le programme d'assurance chômage, et les statistiques recueillies par les États et compilées par le BLS. Le processus de couplage s'appuie sur le numéro d'identification de l'employeur (EIN) et consiste à appairer les EIN par ordinateur et à relier manuellement d'autres entreprises. Le couplage de données présente les avantages suivants : l'enrichissement des données disponibles pour l'étude des effets de l'investissement direct sur l'économie américaine, l'amélioration des données d'enquête, la fréquence accrue des données et la possibilité de réduire la charge administrative des répondants aux enquêtes. Les problèmes sont les suivants : la lourdeur de la charge de travail, l'actualité des données, les exigences légales et les limitations des données.

3. Résumé analytique des cas d'échanges de données étudiés

52. Le tableau 1 résume les cas d'échange de données étudiés au regard de deux aspects essentiels : la sensibilité des données (données agrégées ou microdonnées confidentielles) et le but de l'utilisation (pour une étude ponctuelle ou pour la compilation régulière de statistiques). Le tableau 2 résume certaines conditions préalables essentielles à l'échange de données pour différents types de cas. L'échange ponctuel de données agrégées paraît assez simple à organiser s'il existe un intérêt commun entre les parties. En revanche, l'échange régulier de microdonnées confidentielles nécessite un cadre légal, ou au moins une lourde charge de travail administratif et technique et des liens de confiance entre les parties.

53. En plus de cette analyse, la Finlande a préparé une note d'orientation concernant l'échange ponctuel de données pour résoudre les asymétries de données bilatérales et traiter les cas de restructuration d'entreprises multinationales.

Tableau 1
Typologie résumée des exemples de partage de données

	Échange ponctuel de données	Échange régulier de données
Données agrégées	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'analyse des asymétries du commerce de l'OMC (cas du Costa Rica) - Ateliers du FMI sur les asymétries de l'IED 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges de données entre Eurostat et la BCE sur les statistiques relatives à la comptabilité nationale, à la balance des paiements et à la PDM - Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières
Microdonnées confidentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pilote d'échange de microdonnées sur le commerce intracommunautaire - Initiative FATS dans les pays nordiques - Essais d'établissement de profils au niveau européen (Royaume-Uni) - Couplage de microdonnées (par exemple entre les données des sociétés américaines détenues par des intérêts étrangers et les données de l'emploi aux États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis - Répertoire EuroGroups (EGR) - Réseau de l'IED - Statistiques du commerce intracommunautaire de marchandises - Centrales nationales de risques - Rapport de l'OCDE sur l'accès aux microdonnées

Tableau 2
Conditions préalables à la réussite de l'échange de données

Type d'échange de données	Conditions préalables à la réussite de l'échange de données
Échange ponctuel de données agrégées	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'intérêt des comparaisons en miroir pour l'amélioration de la qualité des statistiques nationales - Disponibilité de données et de métadonnées comparables - Ressources consacrées à ce type d'activités
Échange régulier de données agrégées	<p>... ce qui précède et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin reconnu d'un échange régulier de données - Disposition à accepter des compromis et capacité à absorber les coûts - Accord mutuel entre les participants - Structure des données prédéfinie - Processus automatique de gestion des données miroirs
Échange ponctuel de microdonnées confidentielles	<p>... ce qui précède et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation de confiance entre les participants - Accord quant à l'utilisation et au stockage des microdonnées - Processus d'échange sécurisé
Échange régulier de microdonnées confidentielles	<p>... ce qui précède et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de mentalité quant à la façon de produire des statistiques - Législation et gestion des risques communes - Processus d'échange de données sécurisé et normalisé

D. Échange de données : facteurs favorables, obstacles et solutions pratiques envisageables (Tâche B du plan de travail)

54. Les organismes nationaux de statistique sont des organisations professionnelles dont les activités reposent sur les normes et recommandations adoptées au niveau international, en particulier sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et leur pendant européen, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Du point de vue de l'échange des données, les Principes fondamentaux les plus importants sont les suivants :

a) Principe 2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques ;

b) Principe 5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les personnes sondées ;

c) Principe 6. Les données individuelles recueillies pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques ;

d) Principe 10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays ;

e) Les principes 5 et 10 peuvent être considérés comme des facteurs favorables à l'échange de données. Le principe 5 habilite les organismes nationaux de statistique à utiliser les données recueillies par d'autres organisations. Le principe 10, pour sa part, les incite vivement à collaborer pour améliorer les statistiques partout dans le monde ;

f) Les principes 2 et 6, en revanche, soulèvent certaines difficultés qu'il convient d'étudier attentivement dans le contexte de l'échange de données entre organismes de statistique. Les raisons en sont les suivantes :

- Lorsqu'ils utilisent des données secondaires, les organismes nationaux de statistique n'ont aucun contrôle sur les méthodes et procédures de collecte et de traitement des données statistiques dans la mesure où ces activités ont été menées par une autre organisation. Toutefois, ils doivent respecter le principe d'indépendance professionnelle dans le choix de leurs sources de données (principe 5) et dans leur décision d'exploiter des données administratives ou de recueillir directement des données ;
- En outre, les méthodologies d'exploitation des données secondaires sont beaucoup moins éprouvées que les méthodes d'établissement des statistiques fondées sur la collecte directe de données ;
- La confidentialité est une préoccupation de premier plan en matière d'échange de données. Si les données recueillies à des fins statistiques ne peuvent être utilisées qu'à cet unique effet et doivent être strictement confidentielles, certaines lois relatives aux statistiques permettent l'exploitation de données statistiques à des fins de recherche scientifique lorsque l'organisme national de statistique l'autorise. Dans l'Union européenne, la Loi statistique prévoit l'échange de données individuelles entre les organismes nationaux de statistique et les banques centrales, tandis que la législation interne de certains pays membres ne l'autorise pas. Certains organismes de statistique communiquent leurs microdonnées ou d'autres données granulaires aux chercheurs dans des environnements sûrs et spécialement prévus à cet effet ;
- De plus, dans les législations statistiques, les données obtenues par les organismes de statistique à partir de sources administratives sont généralement considérées

comme confidentielles lorsqu'elles sont recueillies à des fins statistiques. Or ces mêmes données administratives pourraient ne pas être confidentielles aux termes du cadre juridique régissant les activités de l'organisation publique qui les collecte ;

- La confidentialité des informations commerciales est également un sujet de préoccupation pour les répondants. Aussi est-il crucial que les organismes de statistique collaborent étroitement avec ceux-ci lorsqu'ils échangent des données à des fins statistiques.

1. Avantages et difficultés du partage des données

55. L'Équipe spéciale a examiné les avantages et difficultés présentés dans l'enquête menée auprès des organismes de statistique pour analyser les facteurs favorables et les obstacles au partage des données.

56. Selon cette enquête, 90 % des pays sont dotés d'une législation interne régissant le partage des données et plus de trois sur quatre utilisent un numéro d'identification des entreprises commun. Il ne faut pas pour autant en conclure que le partage de données à des fins statistiques est bien réglementé ou facilité. Dans certains pays, l'échange de données est convenu et défini dans les programmes de travail statistiques. Les accords de partage des données entre fournisseurs de données administratives et producteurs de statistiques officielles sont également très fréquents.

57. Près de 90 % des pays ont déclaré que le principal avantage du partage de données était l'amélioration de la cohérence, et plus de 80 % ont fait savoir que la qualité des données était meilleure, notamment sur les plans de l'exactitude, de la pertinence et de l'actualité. Deux tiers des réponses faisaient état de gains d'efficacité et d'une réduction du coût supporté par les sondés. Le partage de données pourrait également déboucher sur une meilleure couverture de la population cible et permettre d'analyser plus en détail et de mieux comprendre les activités des entreprises. En outre, le resserrement de la collaboration et la réutilisation des données contribuent à promouvoir l'élaboration de normes et de classifications communes.

58. Au nombre des principales difficultés que pose le partage de données figurent notamment la lourdeur des procédures visant à garantir la confidentialité des données ou le risque accru de divulguer des données confidentielles (mentionnés par deux tiers des répondants), le caractère restrictif des cadres juridiques (mentionné par 60 % des répondants) et l'insuffisance des moyens technologiques (dans près de la moitié des organismes). L'éventualité d'une perte de confiance des sondés est considérée comme un risque majeur par 15 % des organismes. Les autres grandes difficultés mentionnées étaient notamment les suivantes :

- La dépendance accrue à l'égard d'autres organismes nationaux de statistique ou fournisseurs de données administratives ;
- Les problèmes de rapprochement des données s'agissant du partage international de données ;
- Le manque de ressources consacrées à ce type d'activité ;
- Le fait que, lorsque des données administratives sont utilisées, l'unité juridique n'est pas toujours la même que l'unité statistique chargée d'établir les statistiques ;
- Les problèmes de qualité, en particulier en matière de couverture ;
- L'actualité des sources extérieures de données et le niveau élevé des dépenses d'investissement.

59. D'après les répondants, l'échange de données n'a induit aucun risque grave. Onze organismes ont fait savoir que les critiques quant à la qualité des données s'étaient faites plus nombreuses et 10 ont signalé que les données avaient été mal interprétées. Les risques critiques liés à la réputation des organismes de statistique ou à la confiance des répondants étaient moins fréquents (deux mentions de chacun des deux cas).

60. Les répondants ont évalué très positivement la capacité des organismes à échanger des données. Seules quelques critiques ont été exprimées. L'aptitude du personnel à analyser les données a été la mieux notée, 85 % des organismes ayant estimé qu'elle était moyenne ou

grande. L'aptitude à explorer et à rapprocher les données n'a pas été aussi bien notée, 75 % des organismes répondants ayant estimé qu'elle était moyenne ou grande. Les organismes ont fait savoir que des activités de formation supplémentaires seraient nécessaires.

61. De manière générale, les organisations internationales contribuent de façon déterminante à faciliter la mise en commun de pratiques optimales et à offrir des plateformes de discussion. Elles pourraient également jouer un important rôle de supervision et de normalisation. D'après les réponses reçues, les activités internationales qui faciliteraient l'échange de données seraient notamment l'élaboration de méthodes visant à assurer la confidentialité (65 %), le partage de solutions et d'outils technologiques (63 %) et la formulation de directives générales (56 %).

2. Dix aspects du partage de données et facteurs y faisant obstacle ou le favorisant

62. Soucieux d'approfondir leur analyse, les membres de l'Équipe spéciale ont procédé à un échange de vues sur les principaux obstacles et facteurs favorables à l'échange et au partage de données économiques dans leurs organismes respectifs. Ils ont ensuite dressé une synthèse des résultats de cet échange et de l'enquête menée auprès des organismes de statistique. Ces résultats sont présentés dans le tableau 3, qui met en vis-à-vis 10 aspects du partage des données et des facteurs l'entravant ou le favorisant.

63. Par la suite, l'Équipe spéciale a établi une autre note, dans laquelle elle décrit plus en détail les facteurs favorables et les obstacles au partage de données, cherche des moyens de surmonter ces obstacles et examine les outils requis à cette fin, l'objectif étant d'intensifier l'échange national et international des données.

E. Moyens de dresser le profil des entreprises multinationales et de décrire les modifications de leurs structures (Tâche C1 du plan de travail)

64. L'Équipe spéciale s'est concentrée sur cette question à la réunion physique qu'elle a tenue en avril 2018. Cette réunion avait pour point de départ l'analyse menée par l'Équipe, notamment une typologie synthétique des entreprises multinationales qui présentent le plus grand intérêt pour un échange de données et une liste des éléments de données critiques à échanger. L'Équipe spéciale continue d'affiner cette liste et élabore une description conceptuelle des structures des multinationales.

65. L'Équipe spéciale a déterminé que la cible principale des activités d'échange de données devait être les sociétés présentant les caractéristiques suivantes :

- Structures d'actionnariat complexes, notamment les entités ad hoc ;
- Forte activité (par exemple sur les plans de l'emploi, des ventes ou du chiffre d'affaires) ;
- Restructurations et délocalisations d'entreprises multinationales ;
- Accords de production mondiale ;
- Propriété de produits de la propriété intellectuelle.

66. L'activité des sociétés qui présentent ces caractéristiques étant difficile à mesurer, elle donne lieu à des révisions des statistiques économiques et à des écarts au niveau bilatéral. Elle peut également avoir, à l'échelle nationale, une incidence qu'il importe d'étudier et de comprendre, notamment sur l'emploi, la productivité ou la fiscalité. Une société peut évidemment entrer dans plusieurs de ces catégories, mais un tel cumul ne ferait que mettre davantage en évidence la nécessité d'échanger les données qui la concernent.

67. Sur la base de sa première analyse, l'Équipe spéciale a décidé d'établir des profils d'entreprise à partir de cas réels d'échange de données et de classer les entreprises multinationales en fonction de la manière dont elles mènent leurs activités à l'échelle mondiale. Elle analysera les résultats obtenus par d'autres équipes spéciales ou groupes pour en tirer des exemples types d'entreprises multinationales, en exploitant notamment les informations suivantes :

- Dans le cadre du projet ESSnet sur l'établissement de profils mondiaux, des collègues de l'INSEE ont établi des comparaisons de sociétés pétrolières françaises, britanniques, italiennes et néerlandaises pour montrer que leurs structures étaient assez similaires ;
- Une équipe spéciale s'emploie à analyser les droits de propriété intellectuelle ;
- Les entreprises multinationales de l'économie numérique attirent l'attention du public, et pas uniquement pour des questions de statistique ;
- Les entreprises américaines implantées en Europe ont généralement des structures sociales analogues.

Tableau 3

Obstacles et facteurs favorables au partage de données

<i>Aspects</i>	<i>Obstacles</i>	<i>Facteurs favorables</i>
Infrastructure juridique	Règles de confidentialité trop restrictives	Examen des règles, pratiques et postulats en matière de confidentialité
	Absence de cadre juridique prévoyant l'échange de données individuelles à des fins statistiques	Mise en place d'une infrastructure d'échange de l'information (législations, accords, etc.)
	Pas d'accès aux données détenues par d'autres autorités ou parties privées	Élargissement des possibilités d'accès aux données
Ressources	Coût et temps nécessaire à la mise en place des activités de partage de données	Méthodes de collecte plus efficaces et moins coûteuses
	Manque de ressources consacrées à l'échange et à l'analyse de données	Outils communs d'échange de données
	Lourds investissements techniques nécessaires	Allocation de ressources aux activités d'échange et d'analyse de données
Rapprochement des données	Pas de numéros d'identification communs au niveau national ou international	Mise en place de numéros d'identification communs et uniques
	Utilisation d'unités, de classifications et de concepts différents en matière de collecte des données	Harmonisation des unités, des concepts et des classifications
	Sources de données éparées et inconnues	Cartographie et rapprochement des ensembles de données
Questions de fond	Difficultés à collecter des données nationales à l'heure de la mondialisation	Intérêt des données recueillies à l'échelle mondiale
	Mauvaise perception des données nécessaires pour rendre compte des activités menées à l'échelle mondiale	Perception juste des éléments de données essentiels
	Difficultés à bien cerner les activités des multinationales	Perception plus fine des activités des multinationales grâce à l'établissement de profils
Procédures	Pas de répertoire mondial des groupes d'entreprises	Application à plus large échelle de l'idée sur laquelle repose le répertoire EuroGroups
	Hétérogénéité des procédures d'établissement des statistiques	Adoption de procédures d'échange définies d'un commun accord
	Lenteur des échanges de données	Mise en place de délais dans les domaines critiques

<i>Aspects</i>	<i>Obstacles</i>	<i>Facteurs favorables</i>
Aspects culturels	Réticence de la direction des organismes de statistique	Engagement à haut niveau en faveur du partage de données
	Manque de confiance entre homologues en matière d'échange de données	Collaboration étroite entre homologues en matière d'échange de données
	Réticence des sondés	Fourniture de preuves de la réduction du coût supporté par les sondés et de l'amélioration de la qualité des statistiques
Risques	Dépendance accrue à l'égard des sources extérieures de données	Stratégies favorisant l'utilisation de multiples sources de données
	Risques de détérioration des relations avec les sondés	Bonne communication et instauration d'une relation de confiance avec les sondés
	Risques d'atteinte à la réputation des organismes nationaux de statistique	Outils de gestion des risques et amélioration de la communication
Incertitudes	Manque d'informations sur les possibilités d'échange de données	Plateformes internationales de collaboration
	Manque d'informations sur les avantages	Exemples d'échanges de données fructueux
	Incertitudes quant à l'incidence sur la qualité des statistiques	Amélioration avérée de la qualité des statistiques
Connaissances, compétences et méthodes	Manque de connaissances méthodologiques	Méthodes éprouvées de rapprochement des données
	Compétences limitées en matière d'exploration de données	Compétences approfondies en matière d'exploration de données
	Manque de connaissances en matière de réduction des écarts	Exemples concrets de rapprochement efficace de données
Aspects techniques	Environnements d'échange de données non sécurisés	Technologies d'échange de données sûres
	Formats de stockage et d'échange des données différents	Formats de stockage et d'échange de données communs
	Grande capacité de traitement nécessaire	Environnement informatique très performant

68. Une fois recensées les multinationales dont il est primordial d'échanger les données, l'Équipe spéciale déterminera quels éléments de données il serait le plus utile de partager. Les besoins peuvent varier d'un organisme à l'autre. Les accords à conclure concernent : 1) l'échange national de microdonnées entre différentes institutions (compétentes dans différents domaines) ; et 2) l'échange international de microdonnées entre organismes nationaux de statistique d'une part, et entre organismes nationaux de statistique et institutions internationales d'autre part. Les institutions pourraient avoir besoin en priorité de données appartenant à certaines des catégories suivantes :

- Informations figurant dans les registres des entreprises, notamment les numéros d'identification ;
- Structures des entreprises multinationales ;
- Principaux facteurs de la mondialisation ;
- Données sur les multinationales les plus sujettes à révision ;

- Données financières et données relatives aux opérations, concernant notamment les ventes, le chiffre d'affaires, l'emploi et les revenus ;
- Informations sur les normes comptables.

F. Unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes (Tâche C2 du plan de travail)

69. Les unités administratives chargées de vérifier la cohérence des données relatives aux entreprises multinationales en particulier sont appelées « unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes ». L'Équipe spéciale a établi une note consacrée au rôle que pourraient jouer ces unités dans le traitement du cas des groupes d'entreprises multinationales.

70. Ces travaux s'appuient sur le chapitre du *Guide pour la mesure de la production mondiale* consacré aux unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes. Il est indiqué en conclusion du chapitre qu'il sera de plus en plus nécessaire d'adopter une démarche multidisciplinaire pour réunir des données auprès des grandes entreprises complexes. Les gestionnaires d'enquête, statisticiens, informaticiens, spécialistes des questions traitées, gestionnaires des relations avec les entreprises sondées et concepteurs d'enquête devront travailler ensemble pour que les données soient disponibles et de bonne qualité. L'enquête sur les unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes que la CEE a menée en 2013 auprès des organismes de statistique a mis en lumière l'expérience acquise. Selon l'enquête, ces unités ont amélioré la coopération avec les entreprises sondées, d'où une meilleure compréhension des demandes de données et une diminution du coût supporté par ces entreprises. Parallèlement, le fait de connaître les principales entreprises sondées aide les statisticiens à remédier plus efficacement aux incohérences.

71. Bien que les activités des unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes varient d'un pays à l'autre, ces entités aident utilement les statisticiens à traiter le cas des entreprises multinationales dans différents domaines statistiques. Elles peuvent également améliorer l'efficacité des échanges en s'employant à promouvoir l'utilisation d'outils communs, à élaborer des instructions relatives à la collecte des données et à favoriser le traitement cohérent des données des multinationales. En outre, lorsqu'elles analysent ces données, elles le font pour divers domaines statistiques, là où ces travaux devraient autrement être faits plusieurs fois, ce qui aurait pour corollaires des coûts plus élevés et une cohérence moindre.

72. L'Équipe spéciale évaluera la suite donnée aux recommandations du *Guide pour la mesure de la production mondiale* et examinera les progrès accomplis par les pays et les enseignements qu'ils auront tirés de l'expérience pour :

- a) Créer une unité chargée de traiter le cas des grandes entreprises complexes, en veillant à ce qu'elle soit adaptée aux difficultés que leur posent les grandes entreprises, à la structure de leur économie et à la complexité du secteur commercial ;
- b) S'inspirer d'autres pays qui ont mis au point des stratégies dédiées aux grandes entreprises complexes et acquis de l'expérience en la matière ;
- c) Examiner de nouveaux moyens d'organiser les travaux des organismes nationaux de statistique sur les grandes entreprises complexes ;
- d) Mettre au point des mécanismes de coopération entre producteurs de statistiques aux niveaux national et international.

73. À ce jour, plusieurs pays ont confié la collecte des données de certaines multinationales ou la vérification de leur cohérence à des unités administratives dont les travaux sont consacrés aux grandes entreprises complexes. Plusieurs autres prévoient de créer des unités analogues. La gestion centralisée des données fournies par les multinationales pourrait contribuer à mieux répertorier les problèmes et à regrouper les compétences et les connaissances propres à faciliter les échanges nationaux et internationaux de données.

74. À sa réunion plénière, la Conférence des statisticiens européens est convenue qu'il était indispensable, pour disposer de données cohérentes, de mettre en place des unités chargées de traiter le cas des grandes entreprises complexes au sein des organismes nationaux de statistique. La Conférence s'est dite favorable à la création d'un réseau international d'experts s'occupant des données de telles entreprises.

75. Un tel réseau contribuerait à l'échange de bonnes pratiques relatives au traitement des données fournies par les multinationales. Ses membres pourraient également faciliter le recensement des multinationales dont il est primordial de partager les données, entreprendre des activités d'échange et d'analyse de données, et trouver des moyens communs de prendre contact et de communiquer avec les grandes entreprises complexes.

76. La CEE étudiera la possibilité de créer un réseau international d'experts des grandes entreprises complexes qui travailleront en synergie avec le Groupe d'experts CEE/Eurostat/OCDE de la comptabilité nationale.

IV. Prochaines étapes

77. L'Équipe spéciale poursuivra ses activités conformément à son plan de travail et tiendra compte des observations recueillies dans le cadre de différentes consultations pour mener à bien la première étape de ses travaux et définir ses priorités pour la suite. La première étape se conclura par la présentation d'un rapport dans lequel l'Équipe répertoriera les facteurs favorables et les obstacles au partage de données et proposera des solutions pratiques et des outils à affiner.

78. Lors de la deuxième étape, qui se déroulera jusqu'en juin 2020, l'Équipe spéciale poursuivra ses travaux comme suit :

a) Tâche D – Trouver des moyens novateurs d'échanger des données économiques globales sur les multinationales, notamment des données granulaires et des informations sur les structures de ces entreprises ;

b) Tâche E – Sur la base d'exemples concrets et d'échanges d'expériences, élaborer, en matière d'échange de données, des directives, des outils et des principes qui permettront aux organismes nationaux de statistique de préserver la justesse de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des statistiques économiques connexes. Il conviendra également d'examiner l'application des typologies existantes du partage de données. Les directives devraient être établies dans le respect de la confidentialité des données, de la confiance des sondés et des contraintes juridiques, et porter sur :

i) L'échange de données sur les multinationales entre producteurs de statistiques officielles ;

ii) L'accès aux sources extérieures de données nécessaires, notamment aux sources de données administratives et privées ;

iii) Les aspects techniques, méthodologiques et relationnels de l'échange de données sur les multinationales ;

iv) Les bonnes pratiques en matière d'analyse des activités des multinationales dans les statistiques officielles.

79. Les travaux de l'Équipe spéciale ont progressé conformément au calendrier provisoire et la deuxième étape devrait se dérouler selon les échéances indiquées dans le tableau 4.

Tableau 4
Calendrier provisoire

Première étape (avril 2017-juin 2018)

Avril 2017	Création de l'Équipe spéciale et confirmation des noms des organisations et pays participants
Avril-mai 2017	Approbation d'un programme de travail détaillé et de la répartition des tâches (possibilité de tenir une réunion immédiatement après celle du Groupe d'experts de la comptabilité nationale)
Juin-septembre 2017	Examen d'exemples concrets d'échanges de données susceptibles de contribuer à éviter les asymétries et les erreurs d'interprétation (tâche A)
Octobre 2017-janvier 2018	Détermination des facteurs favorables et des obstacles au partage de données (tâche B) et recherche de moyens de mettre en évidence les entreprises multinationales dont il serait le plus utile de partager les données (tâche C1)
Février 2018	Présentation des premières conclusions au Bureau de la Conférence
Mai-juin 2018	Présentation des premiers résultats et recherche de pratiques novatrices à la réunion de 2018 du Groupe d'experts de la comptabilité nationale

Deuxième étape (juillet 2018-juin 2020)

Juillet 2018-mars 2019	Élaboration du document d'orientation et incorporation de bonnes pratiques. Consultation d'autres groupes d'experts compétents en la matière
Mai 2019	Examen du projet de document d'orientation et partage de nouvelles pratiques novatrices à la réunion de 2019 du Groupe d'experts de la comptabilité nationale
Mai-août 2019	Établissement de la version définitive du document d'orientation et des bonnes pratiques
Septembre 2019	Présentation du rapport au Bureau de la Conférence
Octobre-décembre 2019	Consultation des membres de la Conférence par voie électronique au sujet du document d'orientation
Janvier-mars 2020	Établissement de la version définitive du rapport sur la base des observations recueillies
Avril 2020	Présentation du rapport à la réunion plénière de la Conférence pour approbation en juin 2020

80. Les travaux de l'Équipe spéciale aboutiront principalement à l'établissement du *Document d'orientation sur l'échange national et international de données économiques*. À la réunion qu'il tiendra en 2019, le Groupe d'experts de la comptabilité nationale examinera le projet de document d'orientation avec pour objectif premier de fournir des informations actualisées sur les nouvelles pratiques novatrices. Le projet de document d'orientation mis à jour devrait être présenté au Bureau de la Conférence en septembre 2019, puis communiqué aux membres de la Conférence pour consultation par voie électronique.

V. Points à examiner

81. La Conférence est invitée à :
- a) Émettre des avis sur le travail accompli jusqu'à présent ;
 - b) Apporter sa contribution à la suite des travaux dans le domaine de l'échange de données.
-